# Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

## **ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A**

Au Capital de 20.000.000 DT Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite –1002 TUNIS Identifiant Unique n° 1121936X

Messieurs les actionnaires de la Société Assurances Maghrebia Vie S.A sont convoqués au siège de la société Assurances Maghrebia sis à l'angle 64 Rue de Palestine/ 22 Rue du Royaume d'Arabie Saoudite, 1002 Tunis, le Vendredi 22 juillet 2022 à 11h en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'introduction en Bourse de la Société.

Les pouvoirs doivent être déposés ou parvenir au siège de la société avant la date de la tenue de cette Assemblée Générale Ordinaire.

Messieurs les actionnaires sont avisés que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

Le présent avis constitue une convocation personnelle pour chaque actionnaire.

P/ le Conseil d'Administration

#### **ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A**

Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite –1002 TUNIS Identifiant Unique : 1121936X

#### **PROJET DE RESOLUTIONS**

#### Première Résolution:

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif au projet d'introduction en Bourse des Assurances Maghrebia Vie, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la décision de l'ouverture du Capital et de l'admission de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sur la base du rapport d'évaluation établi par la Société MAC S.A.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour arrêter les conditions et les modalités de cette introduction et accomplir toutes les procédures et modalités nécessaires à sa finalisation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

### Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....